



# NEWSLETTER

Avril 2022

## MANIFESTATIONS

- 2 avril : **Bricolages de Pâques**, entrée gratuite de 15h à 18h, salle des mariages au Vigen, organisé par l'association « Graines de Culture de la Briance Solignac Le Vigen ». [En savoir plus ? Voir document joint](#)
- 3 avril : **Concert de Printemps**, entrée gratuite à 17h à la salle des fêtes de Solignac, organisé par l'association « La Balade de Solignac ». [En savoir plus ? Voir document joint](#)

## INFOS

### Arrêté autorisant des opérations de comptage de lièvres

Vous retrouverez l'arrêté autorisant à pratiquer des opérations de comptages de lièvres à l'aide de sources lumineuses **du lundi 21 mars au dimanche 17 avril 2022 sur les communes de Solignac Le Vigen**. [En savoir plus ? Voir document joint](#)

### Démarches relatives aux différentes élections

Le portail [elections.interieur.gouv.fr](https://elections.interieur.gouv.fr) centralise sur une même plateforme l'ensemble des démarches relatives aux élections en France: inscription ou vérification d'inscription sur les listes électorales, procurations, informations sur le bureau de vote, etc.

Cet outil informe également sur toute l'actualité électorale et accompagne l'internaute dans la compréhension des élections en France.

### Comment voter par procuration ?

À l'occasion d'une procuration l'électeur A (le mandant) donne procuration à un autre électeur B (le mandataire) afin que celui-ci vote à sa place le jour du scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale.

**Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.**

**Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeure valable.**

**Plus d'infos :** <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

## Elections présidentielles

Dans le cadre de l'élection présidentielle, vous retrouvez différents documents et informations:

- Le décret de convocation des électeurs
- La liste des candidats à l'élection présidentielle
- L'affiche « Dispositions du code électoral concernant l'inscription sur les listes électorales » [En savoir plus ? Voir document joint](#)

## Limoges Métropole

- Face à la hausse du prix du carburant, Limoges Métropole vient en aide aux travailleurs en situation de précarité. C'est dans ce contexte qu'elle a demandé à l'exploitant de son réseau, la STCLM de lancer une « opération coup de pouce » à compter du 1<sup>er</sup> avril. Celle-ci aura pour but de soutenir les travailleurs en situation précaire et d'encourager, dans ce contexte d'augmentation du prix du carburant le report modal des personnes particulièrement exposées financièrement vers les transports en commun du réseau TCL. [En savoir plus ? Voir document joint](#)
- Programme des Journées « Réemploi » en déchèterie en 2022, **1<sup>re</sup> journée : le samedi 2 avril 2022**. En 2022, Limoges Métropole s'associe à l'association ALEAS pour renouveler son opération « Journées Réemploi » en déchèteries, mise en place pour la première fois en 2012. [En savoir plus ? Voir document joint](#)

## Nouveau foodtruck

Family FOODTRUCK sera présent tous les samedis de 10h00 à 20h00 sur la place Georges Dubreuil.

Restauration rapide, burgers, tacos, kebab... VENEZ NOMBREUX !

## C'ETAIT LE MOIS DERNIER A SOLIGNAC



## Commémoration du 19 mars 2022



**Pour rester informés, nous invitons les habitants de Solignac à consulter notre site internet, notre page Facebook et Intramuros.**

**Faites adhérer vos amis et proches à notre newsletter : il suffit d'une simple demande adressée à [newsletter@solignac.fr](mailto:newsletter@solignac.fr) (même lien pour vous désabonner)**